

# SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 8 MARS 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de L'Ascension, tenue au lieu et heure ordinaires des délibérations, le lundi 8 mars 2021, à 19 h 30, à la salle du conseil du 58, rue de l'Hôtel-de-Ville, à L'Ascension.

Tel qu'autorisé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) relativement à la situation du COVID-19, le conseil de la municipalité de L'Ascension siège par voie de vidéoconférence et téléconférence et la séance est tenue à huis clos.

Sont présents à cette séance, chacune de ces personnes s'étant identifiée individuellement et formant le quorum requis :

Nom	Poste	Moyen de communication utilisé
Luc St-Denis	Maire	Vidéoconférence
Patrick Brassard	Conseiller poste no 1	Vidéoconférence
Poste vacant	Conseiller poste no 2	N/A
Danièle Tremblay	Conseillère poste no 3	Vidéoconférence
Jacques Allard	Conseiller poste no 4	Vidéoconférence
Linda Robert	Conseillère poste no 5	Vidéoconférence
Serge Sirard	Conseiller poste no 6	Vidéoconférence

Était aussi présente à cette séance, la directrice générale et secrétairetrésorière Madame Jacynthe Toupin, par voie de vidéoconférence.

## 2021-03-037 <u>1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</u>

Il est proposé par Linda Robert et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

# **OUVERTURE DE LA RÉUNION**

### 1. GESTION ADMINISTRATIVE

- 1.1. Adoption de l'ordre du jour
- 1.2. Acceptation de la tenue de la séance à huis clos et par vidéoconférence
- 1.3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 février 2021
- 1.4. Tableau des autorisations de dépenses
- 1.5. Approbation et autorisation de paiement des comptes et dépôt des rapports des dépenses du mois de décembre 2020, janvier et février 2021 et des autorisations de dépenses et de paiement des factures afférentes
- 1.6. Adoption règlement 2021-525 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt au montant de 850 000 \$ pour des travaux de réfection des infrastructures sur le chemin de la rivière rouge
- 1.7. Avis de motion règlement 2021-526 encadrant l'usage du cannabis
- 1.8. Modification au contrat d'assurance
- 1.9. Adoption et autorisation de paiement des dons et commandites
- 1.10. Résolution pour fixer le lieu pour la tenue des séances du conseil municipal pour l'année 2021

#### 2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

2.1. Adoption du rapport annuel SSI – année 2020

#### 3. TRANSPORT ROUTIER ET TRAVAUX PUBLICS

- 3.1. Permis de voirie MTQ entretien et raccordement routier
- 3.2. Déneigement de la route 321 par les municipalités de la Rouge3.3. Réaction concernant la réfection du pont Maison-de-Pierre
- 3.4. Lancement de l'appel d'offres LASC-2021-002 pour les travaux de réfection sur le chemin de la Rivière Rouge

# PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

#### 4. HYGIÈNE DU MILIEU

- 4.1. Adoption du bilan de la qualité de l'eau potable pour l'année 2020
- 4.2. Adhésion au projet Mission Recyclage Compostage de la RIDR



# SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 8 MARS 2021

#### 5. URBANISME, ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DUTERRITOIRE

- 5.1. Demande de dérogation mineure matricule 9861 06 2010
- 5.2. Demande de dérogation mineure matricule 9259 68 5035
- 5.3. Mandat à la MRC d'Antoine-Labelle modification aux règlements d'urbanisme
- 5.4. Adhésion au Programme estival d'accompagnement de Bleu Laurentides pour l'été 2021
- 5.5. Renouvellement du partenariat avec l'organisme OBV RPNS pour la poursuite du Programme de suivi de la qualité de l'eau à l'Ascension
- 5.6. Réaction concernant le chantier forestier Jarret de chien
- 6. LOISIRS ET CULTURE

**DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS** 

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

#### **ADOPTÉE**

# 2021-03-038 1.2 ACCEPTATION DE LA TENUE DE LA SÉANCE À HUIS CLOS ET PAR VIDÉOCONFÉRENCE

**CONSIDÉRANT** la situation sanitaire au Québec relativement à la COVID-19 :

**CONSIDÉRANT** les mesures de confinement imposées par le gouvernement ;

**CONSIDÉRANT** que le gouvernement du Québec autorise et encourage la tenue des séances du conseil municipal par voie de vidéoconférence ou téléconférence ;

**CONSIDÉRANT** qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par vidéoconférence et/ou téléconférence;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Linda Robert et résolu à l'unanimité que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par vidéoconférence ou téléconférence.

#### **ADOPTÉE**

## 2021-03-039 <u>1.3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8</u> FÉVRIER 2021

Les membres du conseil en ayant pris connaissance, il est proposé par la conseillère Danièle Tremblay et résolu à l'unanimité d'adopter le procèsverbal de la séance ordinaire du 8 février 2021.

#### **ADOPTÉE**

# 2021-03-040 <u>1.4 TABLEAU DES AUTORISATIONS DE DÉPENSES</u>

Il est proposé par le conseiller Jacques Allard et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt de la liste des dépenses suivantes pour un total de 60 055,13\$:



# SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 8 MARS 2021

	Description de la dépense	Montant avant taxes	
ADI	MINISTRATION		
1	CIM, soutien technique annuel gestion financière 2021	6 240,00 \$	
2	Bureautech, contrat entretien photocopieur 2021	2 110,00 \$	
3	Imprimerie L'Artographe, impression calendrier 2021	2 935,00 \$	
SÉC	URITÉ PUBLIQUE		
4	Association chefs sécurité incendie, cotisation 2021	275,40\$	
5	Construction Paul Jr Mailloux, ouverture mur arrière pour porte garage	2 655,00 \$	
6	Porte de Garage Mont-Tremblant, porte de garage (Lynch)	4 900,00 \$	
	NACIONAL DOLLARD		
_	NSPORT ROUTIER	2 020 75 6	1
_	Transport adapté des Laurentides, Quote-part annuelle 2021	2 830,75 \$	
8	Brandt, pompe hydraulique rétrocaveuse	5 263,00 \$	
нүс	GIÈNE DU MILIEU		
9	Moteurs électriques Ste-Agathe, réparer 2 pompes champ épurateur	27 900,00 \$	
10	Tricentris, contribution régulière 2021	1759,25	
11	TELUS ADT, télésurveillance annuelle station pompage eau potable	516,48	

#### **ADOPTÉE**

### 2021-03-041

1.5 APPROBATION ET AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES ET DÉPÔT DES RAPPORTS DES DÉPENSES DU MOIS DE DÉCEMBRE 2020, JANVIER ET FÉVRIER 2021 ET DES AUTORISATIONS DE DÉPENSES ET DE PAIEMENT DES FACTURES AFFÉRENTES

Il est proposé par la conseillère Danièle Tremblay et résolu à l'unanimité d'approuver les registres généraux des chèques et paiements par Accès D suivants et d'en autoriser le paiement :

- o Le montant des paies brut pour le mois de février est de 51 156,64 \$;
- Le registre des paiements par Accès D de L2000139 et L2100001 à L2100014, pour un total de 77 938,89 \$;
- Le registre des paiements par chèques de C2100001 à C2100023, pour un total de 52 818,70 \$;
- Le montant des paiements directs de P2100001 à P2100044, V0210001 à V0210002 pour un total de 91 516,62\$.

Il est, de plus, résolu d'approuver les rapports des dépenses des mois de décembre 2020, janvier et février 2021, tels que présentés. Le conseil approuve et entérine ces dépenses et reconnait les rapports découlant de l'article 5 du règlement 2008-420.

### **ADOPTÉE**

## 2021-03-042

1.6 ADOPTION - RÈGLEMENT 2021-525 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT AU MONTANT DE 850 000\$ POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES SUR LE CHEMIN DE LA RIVIÈRE ROUGE

**ATTENDU** qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 8 février 2021 ;



# SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 8 MARS 2021

**ATTENDU** qu'un projet de règlement a été déposé à cette même séance et que copie de celui-ci était disponible lors de l'assemblée ;

**ATTENDU** que les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Patrick Brassard et résolu à l'unanimité que le règlement 2021-525 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt au montant de 850 000\$ pour des travaux de réfection des infrastructures sur le chemin de la Rivière Rouge, soit adopté tel que présenté.

## **ADOPTÉE**

## 2021-03-043 <u>1.7 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 2021-526 ENCADRANT L'USAGE</u> DU CANNABIS

AVIS DE MOTION est par la présente donné par la conseillère Danièle Tremblay qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un nouveau règlement encadrant l'usage du cannabis.

Un projet de règlement est présenté séance tenante.

## DISPENSE DE LECTURE

Dispense de lecture dudit règlement a été demandée par les membres du conseil. Il y aura remise dudit règlement numéro 2021-526 aux membres du conseil, en conformité avec la loi.

## **ADOPTÉE**

#### 2021-03-044 1.8 MODIFICATIONS AU CONTRAT D'ASSURANCE

**ATTENDU** la demande de mise à jour de notre dossier d'assurance pour le courtier responsable de notre dossier ;

**ATTENDU** que certaines valeurs de bâtiments et/ou de contenus doivent être mises à jour afin de refléter la réalité d'aujourd'hui ;

ATTENDU que de nouvelles protections optionnelles ont été proposées ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Linda Robert et résolu à l'unanimité :

1. Que les valeurs assurables des bâtiments et du contenu soient les suivantes :



# SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 8 MARS 2021

Adresse	Nom de l'emplacement	Valeur à assurer - bâtiment	Valeur à assurer - contenu	Valeur totale à assurer
59 rue de l'hôtel-de-ville	bureau municipal	520 000 \$	100 000 \$	620 000 \$
59, rue de l'hôtel-de-ville	entrepôt	40 000 \$	25 000 \$	65 000 \$
51, rue Principale Est	stade de balle	200 000 \$	- \$	200 000 \$
59, rue Principale Est	Garage municipal/caserne incendie	852 000 \$	85 000 \$	937 000 \$
49, rue de la Rivière	Station de pompage égout (1)	240 000 \$	10 000 \$	250 000 \$
4, rue Principale Ouest	Maison des jeunes	- \$	100 000 \$	100 000 \$
114, chemin des lles	Station de pompage eau	1 200 000 \$	10 000 \$	1 210 000 \$
59, rue de l'église	Clinique médicale, PR	650 000 \$	5 000 \$	655 000 \$
4, rue Principale Ouest	garage patinoire	10 000 \$	- \$	10 000 \$
parc municipal Raymond Meilleur	bloc sanitaire	20 000 \$	- \$	20 000 \$
97, chemin du lac Lynch	garage municipal	382 000 \$	10 000 \$	392 000 \$
118, chemin des lles	1 refuge- sentier pédestre	20 000 \$	- \$	20 000 \$
58, rue de l'hôtel-de-ville	Bibliothèque	650 000 \$	220 000 \$	870 000 \$
118, chemin des lles	1 refuge - sentier pédestre	20 000 \$	- \$	20 000 \$
308, Montée de la Mer Bleue	bâtiment vacant, reprise VPT	21 630 \$	- \$	21 630 \$
24, rue de la Rivière	pompes et équipements égout	200 000 \$	- \$	200 000 \$
69, rue des lles	gazébo descente de canot	7 000 \$	1500 \$	8 500 \$
69, rue des lles	toilette descente de canot	10 000 \$	- \$	10 000 \$
69, rue des lles	descente de canot	10 000 \$	- \$	10 000 \$
parc municipal Raymond Meilleur	abri des ainés	8 000 \$	- \$	8 000 \$
parc municipal Raymond Meilleur	casse-croûte	20 000 \$	5 000 \$	25 000 \$
sentier pédestre	2 toilettes sèches	3 000 \$	- \$	3 000 \$

2. De modifier le tableau des biens divers selon les données suivantes :

0	Caté assis (de serietas	V-1
Année	Catégorie/description	Valeur à assurer
1999	équipements service incendie	65 000 \$
1999	équipements et outils de voirie	15 000 \$
1999	équipement de parc incluant les clôtures	30 000 \$
1999	enseignes	6 500 \$
1999	autre - équipement PR incluant radios et vêtements	18 600 \$
2013	autre - bandes modulaires de la patinoire	50 000 \$
2013	autre - abris des joueurs de la patinoire	8 700 \$
2019	autre - module de jeux Parc Raymond-Meilleur	73 000 \$

3. De modifier le tableau des équipements d'entrepreneur selon les données suivantes :

Année	Description	Valeur à assurer
1999	déchiqueteuse bear-cat	5 000 \$
2009	rétrocaveuse John Deere 410J	55 000 \$
2009	génératrice Honda modèle EU6500ISC	3 000 \$
2006	niveleuse Volvo G740-B	85 000 \$
2013	tracteur Kubota BX1870, tondeuse et souffleur	12 500 \$
2014	balai rotatif Kubota	2 000 \$
2015	fourches 48" pour rétrocaveuse John Deere	3 000 \$
2016	laveuse à pression	5 500 \$
2016	dégeleuse PJDX-C	3 000 \$

- 4. D'accepter les protections supplémentaires suivantes :
  - assurance cyberrisques option A
- 5. De refuser les protections supplémentaires suivantes :
  - > assurance contre les tremblements de terre
  - > garantie globale pour les chantiers
- 6. Que ces modifications soient effectives en date de ce jour.



# SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 8 MARS 2021

## **ADOPTÉE**

Il est 19h50, le conseiller Serge Sirard se joint à la séance

# 2021-03-045 <u>1.9 ADOPTION ET AUTORISATION DE PAIEMENT DES DONS ET</u> COMMANDITES

Il est proposé par le conseiller Jacques Allard et résolu à l'unanimité d'approuver la liste des montants de dons et commandites pour l'année 2021 comme recommandé par le Comité pour les dons et commandites et d'autoriser le paiement aux organismes pour un montant total de 8 274 \$.

#### **ADOPTÉE**

## 2021-03-046 <u>1.10 RÉSOLUTION POUR FIXER LE LIEU POUR LA TENUE DES</u> SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2021

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal siège habituellement à la salle située à l'arrière du bâtiment de la bibliothèque (58, rue de l'hôtel-de-ville);

**CONSIDÉRANT** que la salle de la maison des jeunes est une alternative intéressante pour la tenue des séances du conseil durant le temps où les mesures sanitaires de la COVID-19 seront de mises :

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Patrick Brassard et résolu à l'unanimité que le conseil décrète, comme stipulé à l'article 145 du *Code municipal du Québec*, que les séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2021 se tiendront à la salle de la maison des jeunes, située au 4, rue Principale Ouest, à L'Ascension.

#### **ADOPTÉE**

## 2021-03-047 <u>2.1 SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE</u> - RAPPORT ANNUEL 2020

**ATTENDU** que le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC d'Antoine-Labelle est entré en vigueur le 3 juin 2005;

**ATTENDU** que l'article 35 de la loi sur la Sécurité incendie prescrit que chaque municipalité doit adopter un rapport d'activités annuel ;

**ATTENDU** que le ministère de la Sécurité publique a fourni un modèle de présentation du rapport annuel avec ses exigences ;

**ATTENDU** que le rapport d'activités 2020 de la MRC d'Antoine-Labelle intègre le bilan des réalisations de la municipalité de L'Ascension en lien avec le plan de mise en œuvre locale adopté et intégré au schéma ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Patrick Brassard et résolu à l'unanimité que le rapport d'activités 2020 tel que déposé, soit adopté et transmis au ministère de la Sécurité publique par la MRC d'Antoine-Labelle.

#### **ADOPTÉE**



## SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 8 MARS 2021

## 2021-03-048

# 3.1 PERMIS DE VOIRIE MTQ - ENTRETIEN ET RACCORDEMENT ROUTIER

**ATTENDU** que la municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes entretenues par Transports Québec ;

**ATTENDU** que la municipalité doit obtenir un permis de voirie de Transport Québec pour intervenir sur les routes entretenues par le Ministère ;

**ATTENDU** que la municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre :

**ATTENDU** que la municipalité s'engage à respecter les clauses des permis de voirie émis par Transports Québec ;

**ATTENDU** que la municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Jacques Allard et résolu à l'unanimité que la municipalité de L'Ascension demande à Transports Québec de lui accorder les permis de voirie au cours de l'année 2021 et qu'elle autorise Monsieur Alban Meilleur, inspecteur municipal, à signer les permis de voirie pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments n'excèdent pas 10 000,00\$, puisque la municipalité s'engage à respecter les clauses du permis de voirie.

De plus, la municipalité s'engage à demander, chaque fois qu'il sera nécessaire, la permission requise.

# **ADOPTÉE**

#### 2021-03-049

# 3.2 DÉNEIGEMENT DE LA ROUTE 321 PAR LES MUNICIPALITÉS DE LA ROUGE

**CONSIDÉRANT** l'intérêt des cinq municipalités de la Rouge (Rivière-Rouge, Nominingue, L'Ascension, La Macaza et Lac Saguay) d'offrir un déneigement de qualité de la route 321 sur le territoire de chacune des municipalités ;

**CONSIDÉRANT** que le contrat de service actuel octroyé par le ministère des Transports vient à échéance le 1<sup>er</sup> mai 2021 ;

**CONSIDÉRANT** que la prise en charge du déneigement de la route 321 par les municipalités garantirait une qualité de déneigement à long terme ;

**CONSIDÉRANT** que dans un souci d'efficacité, le ministère des Transports n'aurait pas à redessiner ses routes en octroyant le contrat de service de déneigement de la route 321 à un regroupement des municipalités de la Rouge;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Serge Sirard et résolu que :



# SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 8 MARS 2021

- 1. la municipalité de L'Ascension confirme son intérêt à prendre en charge le déneigement du ou des tronçons de la route 321 de son territoire, soit en effectuant les travaux en Régie ou encore en octroyant un contrat ;
- 2. la Municipalité de L'Ascension accepte que la municipalité de Nominingue soit l'unique interlocuteur des municipalités de la Rouge auprès du ministère des Transports pour ce dossier.

#### **ADOPTÉE**

# 2021-03-050 3.3 RÉACTION CONCERNANT LA RÉFECTION DU PONT MAISON-DE-PIERRE

**ATTENDU** que le ministère des Transports du Québec (MTQ) a abaissé la capacité de charge du pont Maison-de-Pierre à 20 tonnes ce qui empêche le transport du bois ;

**ATTENDU** que lors de la réunion du comité ciblé « Jarret de chien » tenue le 18 février 2021, il a été mentionné que les bénéficiaires de Garantie d'approvisionnement forestier (GAF) avaient offert au MTQ la prise en charge de la reconstruction de ce pont, mais que cette demande avait été refusée ;

**ATTENDU** que ce pont est un passage obligé pour sortir du bois de la ZEC Maison-de-Pierre, qu'il est indispensable pour plusieurs citoyens de L'Ascension et pour les usagers de la ZEC Maison-de-Pierre;

**ATTENDU** que dans sa correspondance du 19 février 2021, le MTQ indique que la réfection du pont Maison-de-Pierre a été évaluée, mais que ces travaux n'ont pas été retenus dans la planification 2021-2023 et qu'il n'est actuellement pas possible de déterminer un échéancier de réalisation ;

**ATTENDU** que suite au refus du MTQ d'acquiescer à la demande des bénéficiaires de GAF pour la prise en charge de la reconstruction du pont Maison-de-Pierre, ceux-ci désirent faire une voie de contournement et un nouveau pont à quelques mètres de celui déjà existant ;

**ATTENDU** que la construction d'un autre pont viendrait perturber les écosystèmes en place alors qu'il existe une infrastructure de ce type à quelques mètres ;

**ATTENDU** que devraient être considérées la fragilité des écosystèmes et la faune abondante de ce secteur avec la présence de milieux humides, du ruisseau Curières et de la Rivière Rouge ;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par le conseiller Jacques Allard et résolu à l'unanimité de demander au ministère des Transports du Québec de procéder à la reconstruction du pont Maison-de-Pierre ou d'autoriser les bénéficiaires de GAF à le reconstruire à son endroit actuel.

# **ADOPTÉE**

# 2021-03-051 3.4 LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRES LASC-2021-002 POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION SUR LE CHEMIN DE LA RIVIÈRE ROUGE

Il est proposé par le conseiller Patrick Brassard et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité de L'Ascension autorise le lancement de l'appel



# SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 8 MARS 2021

d'offres LASC-2021-002 pour les travaux de réfection sur le chemin de la Rivière Rouge.

La Municipalité ne s'engage à accepter ni la soumission la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, et elle décline toute responsabilité à l'égard de l'un ou l'autre des soumissionnaires en cas de rejet de toutes les soumissions.

Le contrat est adjugé sur décision du conseil de la Municipalité, à sa seule discrétion, et la Municipalité ne peut être liée d'aucune autre façon que par une résolution de son conseil.

#### **ADOPTÉE**

# 2021-03-052 4.1 ADOPTION DU BILAN DE LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE POUR L'ANNÉE 2020

Il est proposé par la conseillère Danièle Tremblay et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt du bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2020.

#### **ADOPTÉE**

## 2021-03-053 <u>4.2 ADHÉSION AU PROJET MISSION RECYCLAGE COMPOSTAGE DE</u> LA RIDR

Il est proposé par la conseillère Linda Robert et résolu à l'unanimité que la municipalité de L'Ascension désire poursuivre le *Programme mission recyclage compostage* de la RIDR, et ce jusqu'au mois de décembre 2022.

Un montant de 664 \$ est prévu pour ce projet.

## **ADOPTÉE**

## 2021-03-054 <u>5.1 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – MATRICULE 9861 06 2010</u>

**CONSIDÉRANT** que le demandeur est propriétaire des lots 23 1-2, 23 1-3, 23 1-4, 24 1-4, 24 1-5, 24 1-3, 24 1-1 et 22 1 rang 6 du canton de Mousseau et des lots 24 2-4, 24 2-P, 24 2-1 et 24 2-3 rang 5 du canton de Mousseau (matricule 9861 06 2010) ;

**CONSIDÉRANT** la demande de dérogation mineure reçue à la municipalité concernant ces lots ;

**CONSIDÉRANT** que la demande de dérogation porte sur le désir du demandeur de contrevenir à l'article 6.3.1 du règlement 2000-348 relatif au zonage qui stipule, entre autres que : « les roulottes à patates frites ou à un usage similaire sont interdites partout dans la municipalité » ;

**CONSIDÉRANT** que le demandeur désire installer une remorque-cuisine de type « food truck » sur son terrain de camping et qui servira uniquement à cet endroit ;

**CONSIDÉRANT** que la demande de dérogation respecte les objectifs du plan d'urbanisme ;

**CONSIDÉRANT** que la demande de dérogation n'est pas située dans une zone soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité



# SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 8 MARS 2021

publique;

**CONSIDÉRANT** que la demande de dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires voisins, de leur droit de propriété;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal prend acte de l'avis du comité consultatif d'urbanisme concernant ce dossier ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Danièle Tremblay et résolu à l'unanimité d'accepter la demande de dérogation mineure pour le matricule 9861 06 2010 concernant l'installation d'un « food truck » sur sa propriété.

#### **ADOPTÉE**

# 2021-03-055 <u>5.2 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – MATRICULE 9259 68 5085</u>

**CONSIDÉRANT** que la demanderesse est propriétaire du lot 70 rang A du canton de Mousseau (matricule 9259 68 5085);

**CONSIDÉRANT** la demande de dérogation mineure reçue à la municipalité concernant cedit lot ;

**CONSIDÉRANT** que la demande de dérogation mineure porte sur les éléments suivants :

- l'empiètement du bâtiment principal de 3,8 mètres dans la marge de recul arrière établie à 4,2 mètres, ce qui contrevient à l'article 6.2.1 du règlement 2000-348 relatif au zonage qui exige un minimum de 8 mètres.;
- ▶ l'empiètement du bâtiment principal de 2,35 mètres dans la marge de recul par rapport au lac, établie à 17,65 mètres et qui devait être de 22,86 mètres lors de la construction et qui aujourd'hui est de 20 mètres;
- l'empiètement de la galerie de 0,27 mètre sur la propriété voisine et qui aurait dû, lors de sa construction, être implantée à plus de 3,05 mètres de la marge de recul arrière;
- l'empiètement de la galerie de 3,14 mètres dans la marge de recul par rapport au lac établie à 12,86 mètres ce qui contrevient aujourd'hui à l'article 6.2.3 du règlement 2000-348 relatif au zonage qui exige un minimum de 16 mètres et qui lors de la construction aurait dû être à plus de 22,86 mètres;
- sur l'empiètement du garage de 1,25 mètres dans la marge de recul latérale établie à 3,75 mètres ce qui contrevient à l'article 6.2.1 du règlement 2000-348 relatif au zonage qui exige selon la grille de spécification un minimum de 5 mètres.

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal prend acte de l'avis du comité consultatif d'urbanisme concernant ce dossier ;

**CONSIDÉRANT** que la demande comporte plusieurs dérogations au règlement de zonage ;

CONSIDÉRANT que certaines de ces dérogations, notamment la marge de



## SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 8 MARS 2021

recul arrière, peuvent être régularisées par l'achat du terrain adjacent, propriété du gouvernement du Québec ;

**CONSIDÉRANT** que la propriété visée comporte plusieurs empiètements sur les propriétés voisines qui ne peuvent pas faire l'objet d'une demande de dérogation mais qui peuvent être régularisés par le retrait et/ou la modification des éléments problématiques ou par acte notarié, ce qui démontrerait la bonne foi des propriétaires dans ce dossier;

**CONSIDÉRANT** que d'accepter la demande de dérogation mineure en y imposant des conditions spécifiques apporterait un grand fardeau financier et administratif à la municipalité en cas de non-respect de ces conditions ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Jacques Allard et résolu à l'unanimité de refuser la demande de dérogation mineure pour le matricule 9259 68 5085.

#### **ADOPTÉE**

#### 2021-03-056

# 5.3 MANDAT À LA MRC D'ANTOINE-LABELLE - MODIFICATION AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME

Il est proposé par la conseillère Danièle Tremblay et résolu à l'unanimité de mandater la MRC d'Antoine-Labelle pour l'aide à la rédaction des règlements modificateurs d'urbanisme et au processus d'adoption. Un montant maximal de 600\$ est alloué pour cette dépense.

## **ADOPTÉE**

## 2021-03-057

# 5.4 ADHÉSION AU PROGRAMME ESTIVAL D'ACCOMPAGNEMENT DE BLEU LAURENTIDES POUR L'ÉTÉ 2021

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal désire faire de la protection des bandes riveraines sa priorité ;

**CONSIDÉRANT** que pour ce faire, nous avons besoin d'une personne qualifiée et possédant une bonne connaissance des enjeux reliés aux bandes riveraines ;

**CONSIDÉRANT** que l'organisme CRE Laurentides offre un programme d'accompagnement estival spécifiquement axé sur la protection des lacs;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Linda Robert et résolu à l'unanimité que la municipalité désire adhérer au *Programme estival d'accompagnement pour protéger la santé des lacs* de l'organisme CRE Laurentides, et ce pour une durée de 12 semaines.

## **ADOPTÉE**

#### 2021-03-058

# 5.5 RENOUVELLEMENT DU PARTENARIAT AVEC L'ORGANISME OBV RPNS POUR LA POURSUITE DU PROGRAMME DE SUIVI DE LA QUALITÉ DE L'EAU À L'ASCENSION

Il est proposé par la conseillère Danièle Tremblay et résolu à l'unanimité de renouveler pour l'année 2021 le mandat de l'OBV RPNS pour le suivi de la qualité de l'eau de la Rivière Rouge à l'Ascension, et ce pour un montant de 1 554 \$ plus les taxes applicables.



# SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 8 MARS 2021

#### **ADOPTÉE**

#### 2021-03-059

## 5.6 RÉACTION CONCERNANT LE CHANTIER FORESTIER JARRET-DE-CHIEN

**ATTENDU** que le 25 janvier 2021, la Municipalité a été avisée que le chantier forestier «Jarret de chien» faisait l'objet d'une demande d'harmonisation de la part du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) ;

**ATTENDU** que ce chantier n'a pas fait l'objet de consultation publique dans le cadre du Plan d'aménagement forestier opérationnel (PAFO);

**ATTENDU** la forte densité de personnes à proximité de ce lieu, due à la présence d'un camping de 220 emplacements et d'habitations ;

**ATTENDU** que le petit territoire visé par la coupe de bois est très fréquenté par différents usagers ;

**ATTENDU** que la Municipalité avait prévu approcher la MRC d'Antoine-Labelle afin de mettre en vente des terrains de villégiature aux abords du chemin de la Maison-de-Pierre et ce, afin de densifier ce secteur et ainsi consolider l'infrastructure routière déjà en place ;

**ATTENDU** que la Municipalité avait des visées de développement et de conservation pour ce secteur ;

**ATTENDU** que dans la logique de la mise en place de l'Aire protégée de la Vallée de la Haute-Rouge, ces terres publiques auraient dues faire partie de celle-ci :

**ATTENDU** que la Municipalité désire obtenir les mêmes droits que ceux déjà obtenus dans le secteur du lac Mousseau à l'effet que lui soit concédé à des fins de parc, ce secteur de terres publiques ;

**ATTENDU** que devraient être considérés ; la fragilité des écosystèmes et la faune abondante du secteur avec la présence de milieux humides, du ruisseau Curières et de la Rivière Rouge ;

**ATTENDU** que l'objectif qui semble sous-tendre ce chantier est la volonté des bénéficiaires et du MFFP de faire une voie de contournement et un pont afin de contrer la restriction de tonnage du pont Maison-de-Pierre ;

**ATTENDU** que la construction d'un autre pont et d'une autre voie de circulation viendrait perturber les écosystèmes en place alors qu'il existe une infrastructure de ce type à quelques mètres de distance ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Jacques Allard et résolu à l'unanimité de s'opposer à toutes coupes forestières et travaux prévus dans le chantier «Jarret de chien».

### **ADOPTÉE**

# **DIVERS**

Aucun point

## **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**



# SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 8 MARS 2021

Aucune question n'est posée.

# **2021-03-060 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par la conseillère Linda Robert et résolu à l'unanimité de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 20 h 31.

# **ADOPTÉE**

# CERTIFICAT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Je, soussignée Jacynthe Toupin, directrice générale et secrétaire- trésorière de la municipalité de L'Ascension, certifie sous mon serment d'office, que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

Jacynthe Toupin Directrice générale et secrétaire	e-trésorière
Luc St-Denis, maire	Jacynthe Toupin DG
	atteste que la signature du présent procès- par moi de toutes les résolutions qu'il contient Code municipal
Luc St-Denis, maire	